



Travaux copropriété

Par **Murphy2015**, le **20/06/2019 à 13:44**

Bonjour
J'ai acheté un appartement en copropriété en septembre 2014
La réunion de copropriété a eu lieu en octobre 2014 mais je n'ai pas eu de convocation de la part du syndic et personne ne m'a tenue informée de l'ordre du jour
La réfection de la terrasse a été votée, le syndic m'a fait payer les travaux dans les charges.
Des copropriétaires me disent que ce paiement ne m'incombait pas puisque je n'avais pas été convoquée à l'assemblée
Pouvez-vous me dire réellement ce qu'il en est s'il vous plaît ?